

1. OBJET

Limiter la charge des micro-organismes dans les locaux sensibles de la zone protégée. En conséquence, le personnel doit se changer chaque fois qu'il quitte ou pénètre dans l'enceinte du bloc opératoire, salle de réveil et/ou de la stérilisation.

Il dispose de vestiaire lui permettant de vêtir une tenue de base (définition = pantalon, casaque, coiffe et chaussures) propre et différenciée

2. CATEGORIE CDC : IB

3. DOMAINE D'APPLICATION

Bloc opératoire, salle de réveil et stérilisation, si cette dernière est intégrée dans l'enceinte du bloc opératoire.

4. RESPONSABILITES

L'ensemble du personnel du bloc opératoire pratiquant des interventions chirurgicales ou assistant activement à des interventions chirurgicales ou des gestes invasifs.

5. DEFINITION

La tenue vestimentaire doit protéger le personnel. Elle prévient également la contamination potentielle du site opératoire ainsi que celle des dispositifs médicaux.

6. DEROULEMENT

Conditions préalables

La pratique optimale de l'hygiène personnelle contribue à la prévention des infections. La tenue de base (pantalon, casaque, coiffe et chaussures) est obligatoire pour toute personne entrant dans les zones protégées.

Une bonne hygiène personnelle est à la base de l'hygiène et de la santé.

Hygiène personnelle :

- **peau** : douche quotidienne vivement conseillée
- **cheveux** : lavage régulier des cheveux
- **mains** : ongles courts, propres, sans vernis, « french manucure » et ongles artificiels

En présence d'un eczéma ou d'une autre affection de la peau, il est impératif d'avertir la médecine du personnel et de consulter le cas échéant un dermatologue.

Entrée en zone protégée en passant par le vestiaire réservé au bloc opératoire

- enlever la tenue hospitalière
- enlever les bijoux (bagues, bracelets, montre, et autres bijoux pouvant être en contact avec le matériel et le champ opératoire, ex. pendentifs, etc.)
- avoir les avant bras et les mains nus
- enfiler la tenue réservée aux zones protégées: pantalon, casaque, coiffe et chaussures
- pratiquer une désinfection hygiénique des mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique ([FT désinfection hygiénique des mains au bloc opératoire](#)).

Sortie de la zone protégée en passant par le vestiaire

- enlever les chaussures et les déposer dans le sac ou récipient prévu à cet effet
- enlever la tenue de base et la déposer dans le sac à linge
- enlever la coiffe et la déposer dans le sac à déchets urbains
- revêtir les habits hospitaliers
- se désinfecter les mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique

NE JAMAIS QUITTER LA ZONE PROTEGEE OU LE VESTIAIRE EN TENUE RESERVEE A CES LIEUX!

Vêtements

- textile à usage multiple ou textile non tissé à usage unique dans une couleur réservée strictement aux zones protégées (*DIN EN 13795-1 : vêtements pour le personnel, manteaux opératoires, champs opératoires, exigences pour la production et le produit*)
- pantalon (si possible serré à la cheville)
- casaque manche courte
- la casaque doit être portée à l'intérieur du pantalon et ce dernier doit être bien fixé à la taille pour éviter la suspension dans l'air des squames de la peau provenant du torse
- des sous-vêtements dépassant la tenue du bloc opératoire sont proscrits
- en cas de température minimale, porter une veste fermée à usage unique, réservée uniquement à cet effet et changée chaque jour
- renouvellement de la tenue chaque fois que l'on quitte ou réintègre l'enceinte des zones protégées

Coiffes

- port obligatoire dans les zones protégées
- le port de la cagoule est à privilégier pour toute intervention et indispensable pour la chirurgie orthopédique
- la coiffe doit envelopper toute la chevelure, racine des cheveux y compris ainsi que le système pileux facial (barbe) si besoin, pour empêcher la propagation de squames
- désinfection des mains après avoir mis la coiffe
- renouveler quotidiennement la coiffe et plus si besoin (ex. souillée)
- désinfection des mains après avoir enlevé la coiffe

Gants

Type :

- gants médicaux : à usage unique en vinyle ou en latex
- gants chirurgicaux : stériles à usage uniques en vinyle ou en latex

Usage :

- gants médicaux : lors de gestes et de soin non stériles présentant un risque de contact avec des liquides biologiques. (application des Précautions Standard)
- gants chirurgicaux : lors de gestes et de soins stériles (cf. Procédure habillage chirurgicale)

Chaussures (sabots)

Type

- chaussures fermées à l'avant, sans perforations sur le dos du pied (protection de l'avant pied des éclaboussures et des objets tranchants/piquants)
- collectives : lavables en machine
- individuelles : lavables en machine ou manuellement

Port

- uniquement dans l'enceinte du bloc

Changement

- collectives : quotidien ou plus si présence de souillures visibles (à éliminer si l'étanchéité n'est plus garantie, ceci est sous la responsabilité des personnes qui retraitent les sabots)
- individuelles : quotidien ou plus si présence de souillures visibles (à éliminer si l'étanchéité n'est plus garantie, ceci est sous la responsabilité individuelle)

Sur chaussures de protection

Type

- matériel à usage unique en matière non tissée

Usage

- exceptionnellement pour palier à l'absence de chaussures spécifiques de bloc opératoire ou pour assurer une protection supplémentaire si risque de projection de sang et/ou de liquides biologiques lors de chaussures insuffisamment imperméables
- désinfection des mains après avoir mis les sur-chaussures
- désinfection des mains après avoir retiré les sur-chaussures

6. DOCUMENTS ASSOCIES

FT : [tenue de base](#) « Pyjama »

7. INDICATEUR DE COMPLIANCE

Surveillance des infections du site opératoire : proposée

8. VALIDATION

Ce document a été élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec le groupe de travail bloc opératoire constitué d'infirmières en HPCI et de professionnels travaillant dans les blocs opératoires du canton de Vaud sous l'expertise du SMPH, CHUV.

Ce document peut être appliqué comme une directive par les différents établissements de soins du canton de Vaud.